

LA LEPTOSPIROSE

Une maladie infectieuse qui peut être grave :

Une bactérie responsable : la leptospire :



Cette bactérie est présente chez les animaux:

- Les rats et ragondins (principalement)
- Les animaux domestiques (chiens)
- Les bovins, les porcs, les équidés.

Elle est éliminée par leurs urines et contamine l'environnement naturel (rivières, étangs, piscines naturelles...). Elle s'appelle aussi "maladie du rat".

Les professionnels les plus exposés :



Les agents travaillant en milieu humide, en présence d'eau stagnante ou vive ou douce (même limpide):

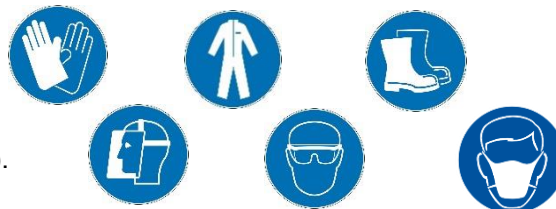
- Egoutiers, éboueurs,
- Professionnels de l'eau et de l'assainissement,
- Professionnels chargés de l'entretien des espaces naturels
- Professionnels d'encadrement d'activités ou de sauvetage en milieu aquatique
- ...

Se protéger :

Se protéger = empêcher la bactérie de pénétrer par les pores de la peau (surtout quand celle-ci présente une lésion), une peau macérée (fripée) ou par contact avec les muqueuses (les yeux, le nez et la bouche).

Le plus important : les protections individuelles

- Gants,
- Bottes, cuissardes,
- Combinaison ou vêtement de protection,
- Lunettes de protection et masque ou visière (dans l'idéal).



Les protections collectives :

- Limiter la zone au personnel strictement autorisé et sensibilisé,
- Limiter la prolifération des rongeurs (campagne de dératisation),
- Fermeture des locaux avec poubelles,
- Eau potable et gel hydro alcoolique pour le lavage des mains.



L'hygiène :

- Lavage des mains et/ou douche (avant chaque pause, avant de fumer et après le travail),
- Ne pas toucher un objet souillé sans protection,
- Ne pas porter les mains souillées à la bouche, au nez et aux yeux,
- Séparer les vêtements de ville des vêtements de travail.

La vaccination :

- C'est le médecin du travail qui valide la vaccination avec accord de l'agent, elle est justifiée si l'exposition est majeure ou permanente.
- Elle protège contre un seul type de leptospire : la forme ictéro-hémorragique (en cause dans la majorité des cas les plus sévères et qui peut être mortelle). Elle ne dispense pas de se protéger avec les équipements de protection individuels. En aucun cas elle ne doit être prise comme une "garantie" permettant de se passer de ces équipements.
- La mise en place de la vaccination : 2 injections à 15 jours d'intervalle, 1 rappel à 6 mois, puis un rappel tous les 2 ans.



Conduite à tenir si exposition à risque :



- Si présence d'une plaie : lavage au savon + désinfection + pansement protecteur (au mieux imperméable),
- Si projection d'eau souillée dans les yeux : rinçage à l'eau du robinet (ou au sérum physiologique).

Des symptômes à prendre en compte dans les 3 à 20 jours après l'exposition : apparition d'un **syndrome grippal** : fièvre élevée, frissons, maux de tête, douleurs musculaires; troubles digestifs.

CONSULTEZ IMMEDIATEMENT VOTRE MEDECIN TRAITANT

Pour la mise en place d'un traitement, voire d'une orientation vers l'hôpital afin d'éviter une évolution vers des atteintes des reins, du foie, et d'autres organes.

La leptospirose fait partie [du tableau N°19A](#) des maladies professionnelles (source : www.cnrs.fr)